

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

LANDES ATTRACTIVES

Vanessa Fouqueray
Boosteuse d'entrepreneurs

ENTREPRISE

Bobility :
la mobilité douce qui
rapporte

CHRISTOPHE
BRESSE

Directeur de Scyll'agro

Agriculture
Scyll'agro
mise sur
l'export



Salon de l'agriculture **DEUX APPRENTIS LANDAIS AU CONCOURS DES JEUNES BOUCHERS**

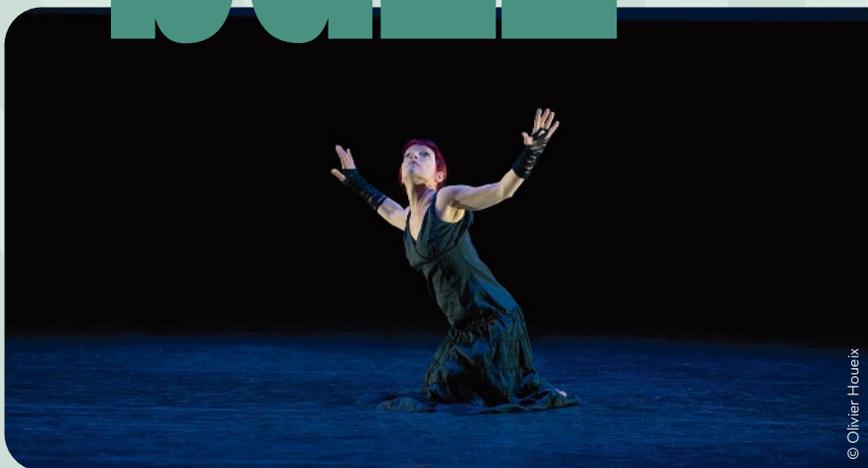
Ils vont défendre à Paris leur savoir-faire et leur passion du métier... Margot Lolom, apprentie chez Bignalet, et Tanguy Dupouy à la Ferme du Clercq, tous deux élèves du CFA de Mont-de-Marsan, vont défendre, le 27 février, les couleurs des Landes lors du concours des jeunes bouchers 2024 organisé par Interbev, l'interprofession élevage et viande, à l'occasion du 60^e Salon international de l'agriculture. Au menu, découpe, désossage, parage, ficelage, préparation et décoration autour d'une épaule d'agneau, d'un rôti de veau et d'une côte de boeuf.

Villa Mirasol **UN « PASS ÉTOILÉ » POUR LES JEUNES**

Tout le mois de mars, la Villa Mirasol de Mont-de-Marsan, une étoile au Guide Michelin pour la cuisine de Philippe Lagrula, propose aux 18-30 ans un repas pour deux « à prix sympathique » avec cocktail maison, menu découverte en cinq services en accord mets et vins ou armagnac, café et mignardises. « Une façon de faire tomber les barrières que la jeune clientèle aurait tendance à poser vis-à-vis des restaurants gastronomiques », indique l'hôtel-restaurant.



Coup de BUZZ



Sculpture **HOMMAGE À CAMILLE CLAUDEL**

À l'occasion du 160^e anniversaire de la naissance de Camille Claudel, Mimizan et l'association Partages des arts lui rendent hommage à travers une série d'événements (film, spectacle et exposition). Le point d'orgue de cette célébration aura lieu le 2 mars à 17 heures au théâtre du Parnasse à Mimizan avec le spectacle intitulé *Éternelle Camille Claudel*. La chorégraphe et danseuse Joséphine Sarrazin retracera le parcours de vie de la sculptrice à rebours, mettant en lumière les moments les plus marquants de son existence. Puis, du 2 au 30 mars, l'Aïrial Galerie lui consacra une exposition grâce au prêt exceptionnel de trois œuvres par Reine-Marie Paris, la petite-nièce de l'artiste.



4 Grand Angle
Agriculture
Scyll'agro mise sur l'export

10 Landes Attractives
Vanessa Fouqueray
Boosteuse d'entrepreneurs

12 Focus Landes
- Bobility : la mobilité douce qui rapporte
- Pulseo/À contresens :
virage à 180° sur la création d'entreprises
- Cadastre solaire : le soleil, un pari gagnant

18 Focus Région
Experts-comptables
Sogeca à l'heure du digital

20 Info Flash

22 Annonces Légales

35 Tendances Bourse

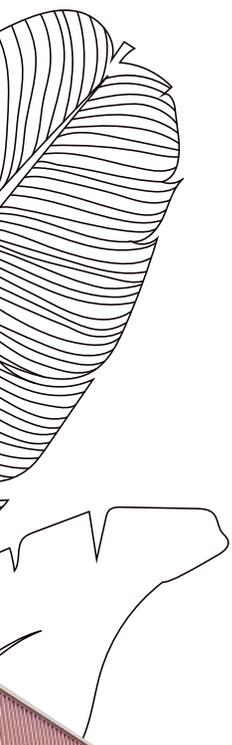
36 Coup de projecteur
Arte Flamenco
Tralala Landes sur scène



GRAND ANGLE



Créée en 2008
à Orthez, Scyll'agro
s'est installée à
Hastingues depuis
novembre 2022



Agriculture Scyll'agro mise sur l'export



Spécialisée dans la formulation de phéromones pour le biocontrôle en agriculture, Scyll'agro réalise 100 % de son chiffre d'affaires à l'export. L'entreprise installée à Hastingués souhaite augmenter ses ventes à l'étranger afin de financer la recherche de solutions pour le marché local.

Par Cécile AGUSTI

Chercher la petite bête... et l'empêcher de nuire : c'est la raison d'être de Scyll'agro. Créée en 2008 à Orthez et installée à Hastingués depuis novembre 2022,

l'entreprise est spécialisée dans la formulation et la production de phéromones pour le biocontrôle en agriculture. « Nous proposons des solutions de lutte biologique contre les insectes ravageurs », explique le directeur, Christophe Bresse.

Ces solutions offrent une alternative aux produits phytosanitaires dont l'utilisation est loin d'être anodine. Du fait de leur impact sur l'environnement et la santé humaine, de plus en plus de

molécules chimiques sont d'ailleurs interdites. « Heureusement, on peut produire autrement ! », affirme Sébastien Bonduelle, le créateur de Scyll'agro. Face aux dérives de l'agriculture de masse, cet ancien de l'Istom, l'École supérieure d'agro-développement international, a décidé de mettre l'écologie au service du monde agricole en développant des solutions de protection intégrée. « Les phéromones sont les moyens de communication des insectes. En les libérant au bon endroit, il est possible de les piéger. »



SÉBASTIEN BONDUELLE

Créateur de Scyll'agro, aujourd'hui directeur recherche et développement



LA PLUS ANTILLAISE DES ENTREPRISES LANDAISES

L'entreprise Scyll'agro tient son nom de la mythologie grecque. « Bonduelle, c'était déjà pris, sourit Sébastien Bonduelle, le créateur de l'entreprise. Dans la légende, Charybde et Scylla étaient deux monstres marins situés de part et d'autre du détroit du Bosphore et qui en rendaient le passage impossible. Cette histoire est à l'origine de l'expression « tomber de Charybde en Scylla » qui signifie « aller de mal en pis », et c'est ça qui m'a inspiré. Quand on voit l'impact sur l'environnement des produits phytosanitaires, on se dit qu'il y a moyen de faire mieux. Pour « traverser le détroit », ce sont des solutions naturelles que Scyll'agro met au point. » Après avoir créé l'entreprise en 2008, Sébastien Bonduelle l'a vendue à l'un de ses principaux clients en 2019 : le groupe familial antillais CGFI. « J'avais besoin d'aide pour continuer à investir. Et la gestion de l'entreprise m'éloignait de ce que j'aime faire par-dessus tout : le développement de produits. » CGFI a nommé Christophe Bresse directeur de l'entreprise en 2021, mais Sébastien Bonduelle y reste pleinement investi en tant que directeur de la recherche et du développement.

ALTERNATIVE AUX PESTICIDES NON SÉLECTIFS

Ingénieur en agronomie tropicale de formation, il s'est d'abord intéressé au charançon de la banane. Les larves de la charmante bestiole se nourrissent de la tige souterraine des bananiers et affaiblissent les arbres. Pendant plus de 20 ans, c'est à grand renfort de chlordécone que les cultures ont été protégées. Mais le pesticide ne s'est pas attaqué qu'au charançon. En Guadeloupe et en Martinique où il



La mise au point d'un produit peut prendre plusieurs années, de l'identification de la phéromone à sa reproduction en leurre

“Contrairement aux insecticides qui ne sont pas sélectifs, cette phéromone est spécifique au charançon de la banane et permet donc d’être utilisée sans impact sur l’environnement”

a été utilisé jusqu’à son interdiction en 1993, il a entraîné une pollution durable de l’eau et des sols, et des effets nocifs sur la santé humaine.

La solution mise au point par Scyll’agro, elle, n’a d’impact que sur le charançon de la banane. Elle est formulée à base de sordidine, une phéromone que cet insecte libère pour attirer ses congénères vers leur garde-manger préféré. Baptisée Cosmo Plus, elle constitue donc un leurre qui entraîne les ravageurs vers des pièges où ils peuvent ensuite être détruits. « Contrairement aux insecticides qui ne sont pas sélectifs, cette phéromone est spécifique au charançon de la banane et permet donc d’être utilisée sans impact sur l’environnement », souligne Christophe Bresse.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Actuellement, Cosmo Plus est le seul produit commercialisé par

Scyll’agro. En conséquence, 100 % de la production landaise part à l’exportation. Grâce à cela, l’entreprise réalise un chiffre d’affaires de 700 000 euros par an. Un montant qu’elle aimerait doubler dans les années à venir. « L’objectif est de financer la recherche et le développement afin d’imaginer des solutions pour



© Shutterstock



L’entreprise compte deux agronomes et trois chimistes

© Thibault Toulemondé



© Thibault Toulemondé



Christophe Bresse
et Sébastien Bonduelle
présentent leur piège
anti-insectes

d'autres cultures, en particulier des cultures en zone tempérée. » L'entreprise mène ainsi des projets autour du frelon asiatique et de la punaise diabolique du kiwi.

Mais la R & D prend du temps. « Identifier les phéromones des ravageurs est une première étape réalisée par des entomologistes. C'est à partir de cette littérature scientifique que nous pouvons commencer à travailler. » L'entreprise qui compte deux agronomes et trois chimistes cherche

des voies de synthèse pour reproduire la phéromone. Puis elle travaille à la formulation du produit final. « Nous devons trouver le support sur lequel fixer la phéromone et décrire la méthode pour l'utiliser efficacement. » Enfin, elle passe à la production.

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

La mise au point d'un produit peut donc prendre plusieurs



FRÉDÉRIQUE
CHARPENEL
ET CHRISTOPHE
BRESSE
(Scyll'agro)

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Depuis mars 2023, Frédérique Charpenel, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, déléguée à l'international, réalise un « Export Tour ». Chaque mois, elle se rend dans des entreprises accompagnées par la région sur la thématique de l'export. Le 1^{er} février dernier, elle était à Hastings.

« Scyll'agro est la première entreprise à être entrée dans le programme « 360 Export », indique-t-elle. Avec tous les partenaires réunis au sein de la « Team France Export Nouvelle-Aquitaine », nous proposons un accompagnement sur mesure aux entreprises qui ont une stratégie de développement à l'international. »

Que ce soit pour développer de nouveaux marchés ou s'implanter à l'étranger, le dispositif propose conseils et subventions aux entreprises retenues. Scyll'agro devrait ainsi recevoir une aide de 76 000 euros.

« Ce soutien répond à un double enjeu, reprend Frédérique Charpenel. Celui du développement économique et celui de l'emploi des jeunes. Car les VIE (Volontaires internationaux en entreprise) sont recrutés localement, en Nouvelle-Aquitaine, avant de connaître une première expérience enrichissante à l'étranger. »

“L'objectif est de financer la recherche et le développement afin d'imaginer des solutions pour d'autres cultures, en particulier des cultures en zone tempérée”

années. « Si nous voulons en développer de nouveaux, il est impératif que nous augmentions nos ventes. » C'est en embauchant des personnels en VIE (Volontariat international en entreprise) que Scyll'agro entend booster son chiffre d'affaires.

Lauréate du programme « 360 Export », elle bénéficie du soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'embauche de deux ingénieurs. D'ici mars, l'un sera envoyé en République dominicaine, l'autre en Côte d'Ivoire. « Nous avons

besoin de personnes sur place pour accompagner nos produits et services et ainsi développer nos ventes. Ce n'est qu'en solidifiant notre chiffre d'affaires à l'export que nous pourrions sécuriser la R & D pour répondre à des problématiques locales. » ■

Vanessa Fouqueray Boosteuse d'entrepreneurs

Créer son entreprise ou développer son activité, c'est ce que propose Vanessa Fouqueray lors de ses Boost'Camp. Quatre jours intensifs de formation en pleine nature pour (re)mettre son activité au service de sa vie.

Par Cécile AGUSTI

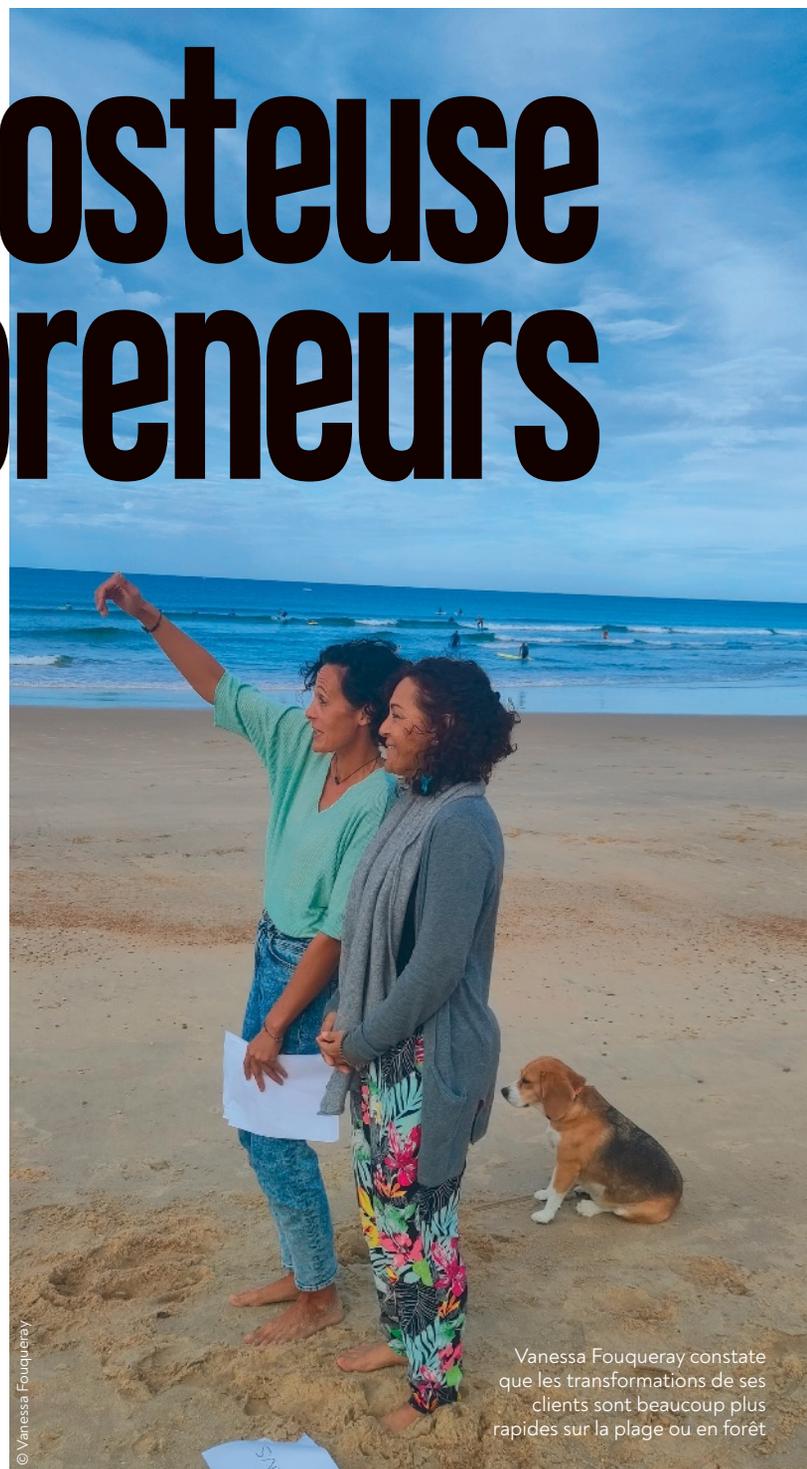
« **U**n cabinet avec une plaque dorée, ce n'était pas pour moi ! » Originaire du Mans (Sarthe), Vanessa Fouqueray s'est installée dans les Landes il y a cinq ans, pour profiter à plein de l'environnement exceptionnel du département. L'idée de s'enfermer dans un bureau pour exercer son activité de coach ne lui a jamais traversé l'esprit. Sa marque de fabrique, c'est le coaching outdoor.

Pendant 11 ans, la jeune femme a sillonné la France pour prendre la direction de plusieurs magasins Décathlon. « Je me régalaient des projets que je menais à cette époque. Je gérais le recrutement, la stratégie d'entreprise et la transformation humaine. Décathlon est un groupe aux prémices du coaching en France et j'ai énormément appris sur la façon de manager autrement en intégrant l'humain au cœur de chaque projet. »

Mais un jour, sa carrière professionnelle ne lui suffit plus. « Le travail, c'est bien. Surtout lorsqu'on fait quelque chose qui nous plaît et que l'on gagne bien sa vie. Mais quand on y passe tout son temps, on loupe beaucoup de choses à côté... » Alors, « la trouille au ventre », elle prend la décision de partir.

LA NATURE COMME ALLIÉE

Direction les Landes dont elle est « amoureuse depuis toute petite ». Après une recherche sur internet, elle



Vanessa Fouqueray constate que les transformations de ses clients sont beaucoup plus rapides sur la plage ou en forêt

achète un appartement à Saint-Vincent-de-Tyrosse, sans même l'avoir visité et débarque dans sa nouvelle vie. « J'avais tout à reconstruire et j'ai décidé de le faire avec l'environnement qui m'entourait. Mon talent, c'est d'accompagner les projets des autres et de les aider à développer leur activité. Alors, j'ai créé Liber'action. »

Si elle exerce une partie de son activité dans des organismes de formation, elle préfère les coachings qu'elle donne hors les murs. Sur la plage ou en forêt autour de Capbreton, elle constate que les transformations sont



© Vanessa Fouquieray

C'est en pleine nature que Vanessa Fouquieray invite les participants à ces Boost'Camp à travailler sur leur création d'entreprise ou le développement de leur activité

beaucoup plus rapides. « On vient à moi pour ma façon d'accompagner avec la nature comme alliée. » D'ailleurs, il n'est pas rare qu'elle rencontre ses futurs clients au cours de balades avec ses chiens ! « Je ne suis pourtant pas en mode prospection ! Mais chaque instant est propice à faire du business. »

Dans les organismes de formation avec lesquels elle collabore, elle travaille sur la création d'entreprise et le développement d'activité. Deux thématiques qui lui tiennent à cœur, mais qu'elle avait envie de traiter à sa manière. En 2023, elle a donc imaginé le Boost'Camp : quatre jours intensifs de formation en pleine nature pour (re)mettre son activité au service de sa vie. « J'y enseigne les mêmes connaissances que lorsque j'interviens en organisme de formation. Mais j'y intègre beaucoup de visualisation et d'ateliers pour que les stagiaires travaillent concrètement sur leur projet. »

PARTENAIRES LOCAUX

Le Boost'Camp s'adresse aussi bien aux porteurs de projets qu'aux entrepreneurs déjà lancés. « Les premiers ont besoin d'aide pour passer de l'idée à l'action. Les seconds souhaitent réajuster leur projet pour qu'il colle mieux à leurs aspirations, car beaucoup se sont lancés sans vision. Tout l'enjeu de l'accompagnement est de les faire réfléchir à la façon dont ils ont envie de mettre leur entreprise au service de leur vie. Et pas l'inverse ! »

Désireuse de collaborer avec d'autres entrepreneurs locaux, Vanessa Fouquieray en a embarqué quelques-uns dans l'aventure. « Je suis spécialisée dans l'accompagnement sur la posture entrepreneuriale, le leadership et le volet commercial... moins sur la communication. J'ai donc demandé à Dorothée Meriaud, qui est community manager à Azur, d'intervenir sur cet



VANESSA FOUQUIERAY

© Vanessa Fouquieray

aspect essentiel pour la promotion d'une entreprise. » Elle fait également appel à des professionnels du bien-être (atelier guacha, sophrologie...) pour apporter un peu de douceur à ces quatre journées très denses. « Mais qu'on ne s'y trompe pas. Ces moments de détente servent aussi à ancrer le travail de la journée... »

Les participants repartent du Boost'Camp avec une vision à court, moyen et long terme de leur entreprise et un plan d'action étape par étape. Ils peuvent alors voler de leurs propres ailes... Ou choisir de poursuivre le travail avec Vanessa Fouquieray, en atelier de codéveloppement avec d'autres entrepreneurs, ou en coaching individuel. « Je ne lâche pas les bébés dans la nature ! »

Les prochaines sessions sont programmées du 8 au 11 avril et du 3 au 6 juin et limitées à six à huit participants pour favoriser la cohésion des groupes. ■

www.liber-action.com

Bobility

La mobilité douce qui rapporte

Loïc Robin et Alexis de Corbier, développeurs informatiques, viennent de lancer sur Dax et Pau l'application Bobility, qui encourage la mobilité douce en la récompensant grâce à l'engagement de partenaires. Appel à la mobili... sation.

Par Hubert RAFFINI

Ils ont tous deux 27 ans, ont suivi la même formation à l'EISTI (École internationale des sciences du traitement de l'information de Pau, devenue CY TECH). Ils sont amis et leur attachement aux valeurs de défense de la planète a fait vivre en eux une vraie détermination. L'idée de donner un coup de chapeau - de bob - aux déplacements à pied, à vélo ou trottinette, vient d'un reportage sur la ville italienne de Bergame qui récompense ses habitants (25 cts/km) se rendant au travail à vélo. Restait alors pour Alexis de Corbier et Loïc Robin,

experts en la matière, à concrétiser l'idée en choisissant la technologie la mieux adaptée pour la rendre accessible à tous. L'hébergement se fait chez Infomaniak, un prestataire suisse qui développe des solutions d'hébergement en privilégiant l'énergie renouvelable locale et en construisant ses propres centres de données et centrales solaires en Suisse.

UTILISATEURS

Les utilisateurs doivent télécharger Bobility pour iOS ou Android et créer un compte. Pour l'heure, l'application doit rester ouverte pour détecter les trajets automatiquement. Mais les développeurs travaillent à une nouvelle mouture qui permettra une économie de batterie substantielle en s'appuyant sur la localisation par antennes-relais plutôt que par GPS. Il y aura toujours la possibilité de contrôler manuellement le début d'un trajet. Les localisations sont évidemment stockées de manière sécurisée sur le serveur vert et ne sont consultables que par leur propriétaire. Plus on marche ou on roule (écolo !), plus on cumule des points. Bobility a pour objectif de récompenser toutes les mobilités douces. Aujourd'hui, seuls les trajets en deçà d'une certaine vitesse sont acceptés pour ne pas prendre en compte la voiture. Pour les utilisateurs, c'est gratuit.

PARTENAIRES COMMERÇANTS

Ces bonus - un point par kilomètre - donnent accès à des offres (réductions, produits offerts, dons pour des associations...) proposées par des partenaires (commerces, artisans, associations sportives...), à retrouver directement sur l'application également gratuite pour eux. Pour l'heure, l'appli marche sur Pau et Dax (éditions Passiflore, bijouterie Serre, salon de coiffure 140 Avenue, Cigadour, La Tapia, SOS Phone, Gaïa restaurant, Carrément curieux, librairie Campus, Yves Thuriès, Marie Lavande, Two Be, Iberico And Co, Comme autrefois dans les Landes, Optique Goussebaire-Dupin, Cafés Noiro, Chez Thi Hoa, Sandrine Capdepu).

PARTENAIRES EMPLOYEURS

Si l'employeur de l'utilisateur est partenaire, celui-ci peut même lui proposer des offres utilisables grâce aux points Pro gagnés lors des trajets commençant ou finissant à l'adresse de l'entreprise. Celle-ci a alors accès à des statistiques (bilan carbone, distances parcourues



en mobilité douce, CO₂ équivalent économisé...) qu'elle peut valoriser dans sa démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). Bientôt, Bobility proposera aux employés la génération automatique d'attestations FMD (Forfait mobilités durables) (voir encadré). Ce partenariat donne lieu à un abonnement mensuel en fonction du nombre d'employés appairés. L'application propose un mois gratuit et sans engagement pour ces partenaires.

DIFFÉRENCIER LES MOBILITÉS

Dans les semaines à venir, l'application connaîtra deux évolutions majeures. D'une part, la prise en compte des transports en commun (y compris train et covoiturage) et d'autre part la reconnaissance du moyen de transport. Les utilisateurs se déplaçant à pied cumuleront plus de points (1,5 point) que ceux qui utilisent le vélo (1 point) et même chose pour ceux qui utilisent la petite reine plutôt que le train. Pour le covoiturage, la rétribution dépendra du nombre de personnes embarquées. ■ www.bobility.com

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES MODE D'EMPLOI

Le FMD est une des mesures phares de la loi d'orientation des mobilités de 2019. Il s'agit d'un dispositif facultatif qui permet la prise en charge, totale ou partielle, par l'employeur des frais de déplacements de ses employés du domicile au lieu de travail. Condition sine qua non : qu'ils choisissent une solution de mobilité douce pour effectuer ces trajets. À savoir des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle - plus propres et moins coûteux -, comme le vélo ou le covoiturage (passager ou conducteur). D'abord réservé aux actifs du secteur privé, le FMD a été étendu aux agents de la fonction publique. L'indemnité accordée, fixée librement par l'entreprise (jusqu'à 800 euros), est totalement défiscalisée pour le salarié et exonérée de cotisations sociales pour l'employeur.

« À contresens » Virage à 180° sur la création d'entreprises

Le technopôle dacquois Pulseo va lancer un appel à projets pour identifier et accompagner des entreprises régénératives.

Par Cécile AGUSTI

Innover pour façonner un territoire désirable. Telle est la philosophie du technopôle dacquois Pulseo. L'équation n'est cependant pas toujours facile à équilibrer. « La recherche d'innovation technologique est souvent vorace en ressources, souligne Txomin Ansotegui, directeur de Pulseo. Tout en résolvant des problèmes, elle en crée d'autres sur le plan environnemental. »

À l'heure où les limites planétaires sont presque atteintes, où les coûts énergétiques explosent et où la population active change de mentalité, le technopôle s'est livré à une autocritique. Comment continuer à promouvoir la création d'entreprises innovantes sans impacter l'environnement ?

En prenant le problème à l'envers ! « À contresens », c'est le nom de l'appel à projets que Pulseo lancera en janvier 2025. Objectif : accompagner l'émergence d'entreprises régénératives.



Alizée Eychenne (à gauche) et Carine Francisco, de Dare Win and Shine, sont spécialistes de facilitation en intelligence collective. Elles accompagnent Pulseo sur le projet « À contresens ».

© D.R.

INTELLIGENCE COLLECTIVE

« Une entreprise régénérative est une entreprise qui génère un impact positif net sur l'écosystème et la société. Proposer des produits à durée de vie rallongée, favoriser le réemploi plutôt que la création, séquestrer plus de carbone, revégétaliser... Des modèles d'entreprises plus vertueuses existent et nous voulons les soutenir. »

Alors que des associations comme la Convention des entreprises pour le climat accompagnent des structures existantes, Pulseo souhaite faire émerger

de nouveaux projets. « Avec « À contresens », l'objectif est de passer de l'intention au concret grâce à des méthodes inspirantes, la richesse des intervenants et la force du collectif », selon Txomin Ansotegui.

Pour accompagner de tels projets, les membres de l'équipe du technopôle se sont formés en interne et font appel à Alizée Eychenne et Carine Francisco, de Dare Win and Shine, spécialistes de facilitation en intelligence collective. En juin prochain, ces dernières vont lancer un podcast pour interviewer des acteurs déjà investis dans la démarche. « Elles essaieront de



© Jean-Philippe Juen

Txomin Ansotegui
(à gauche), directeur de Pulseo,
et son équipe, lanceront
l'appel à projets « À contresens »
en janvier 2025



mettre en lumière les initiatives landaises. Cela nous permettra de développer notre propre réseau. »

ANTI-CONCOURS

L'appel à projets imaginé par Pulseo se veut un « anti-concours ». Comme à l'École des fans, il n'y aura pas de perdant. « Ce n'est ni une compétition ni un grand prix. On veut faire grandir toutes les idées, pas les opposer. L'objectif est de coconstruire les projets pour provoquer un maximum d'opportunités pour tous les participants », assure le responsable de Pulseo.

Au terme de l'appel à projets, les candidats participeront à un bootcamp, courant avril 2025. « Pendant 48 heures, on va venir challenger les idées, travailler sur des modèles économiques plus responsables, organiser des visites inspirantes et provoquer des rencontres. »

Les porteurs de projet seront ensuite suivis pendant six mois par un parrain ou une marraine. « Ils les aideront à faire croître leur idée et à avancer. » En décembre 2025, enfin, une célébration mettra en lumière le chemin parcouru par l'ensemble des participants. Avec dans l'idée d'ouvrir la voie à d'autres projets. ■

Cadastre solaire **Le soleil,** **un pari gagnant**

D'un simple clic, particuliers, entreprises et collectivités peuvent désormais évaluer le potentiel d'ensoleillement de leurs toitures et estimer l'intérêt d'une installation de panneaux photovoltaïques grâce au cadastre solaire en ligne lancé par le département des Landes.

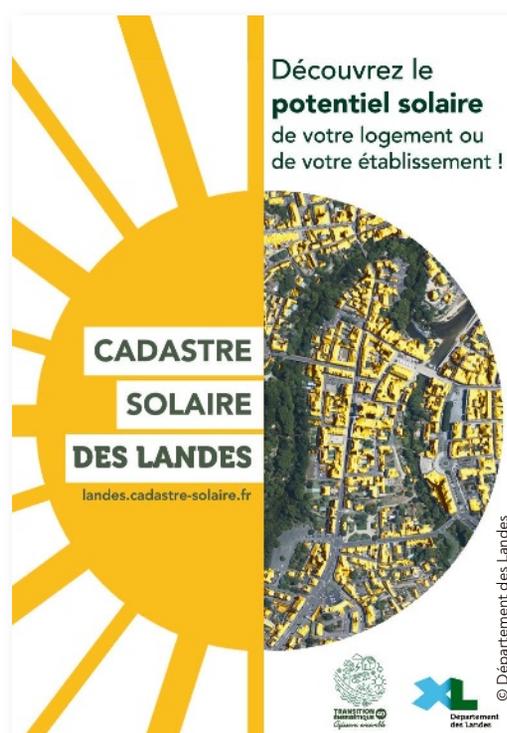
Par Anne TAUTOU

Dans un contexte énergétique marqué par la hausse du coût de l'énergie, le département des Landes met à disposition des habitants un cadastre solaire en ligne pour tous ceux qui seraient tentés de s'équiper de panneaux photovoltaïques. L'objectif vise à promouvoir le développement des énergies renouvelables et en priorité « le photovoltaïque sur les toitures des particuliers et sur les parkings, afin qu'en 2030 les petites installations photovoltaïques produisent au total 1 450 GWh/an », précise le département.

TROIS CRITÈRES

Le principe est simple : à partir d'une vue satellite ou d'un plan, il suffit de renseigner son adresse sur le site landes.cadastre-solaire.fr et le simulateur évalue le pourcentage d'ensoleillement de la toiture selon trois critères : l'inclinaison, l'orientation et l'ombrage du bâti.

L'utilisateur peut alors choisir entre la production d'électricité pour la vendre ou pour l'autoconsommer. Dans l'un ou l'autre cas, le simulateur donne un estimatif de l'investissement et du rendement possible. « Ce type d'installation, selon la surface de panneaux



solaires, peut couvrir 30 à 40 % des besoins. Une économie non négligeable sur le chauffage, la machine à laver ou la pompe à chaleur de la piscine », assure Romain Pardes, chargé de mission Transition énergétique au conseil départemental. L'interface, réalisée par la société Cythelia Energy, fournit aussi des informations techniques, un annuaire de professionnels certifiés et une foire aux questions. Une fois ce préavis indicatif établi, reste bien sûr à s'assurer de la faisabilité d'une installation sur sa toiture selon les règles d'urbanisme en vigueur. Quant aux collectivités, elles peuvent, elles aussi, évaluer les bâtiments municipaux grâce à l'interface qui leur est dédiée. Un outil de sensibilisation qui pourrait s'avérer bon pour la planète et le portefeuille. ■

LES ANNONCES Landaises

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC
magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- | | | | |
|-----------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Magazine + Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

Experts-comptables Sogeca à l'heure du digital

Avec le déploiement de son portail Connect, Sogeca, accélère sa transformation digitale. Leader sur le Pays basque et le sud des Landes, le groupe prépare aussi l'évolution du métier d'expert-comptable induite par l'arrivée de la facturation électronique.

Par Vincent BIARD

Pour Pantxo Lissar, l'un des dirigeants de Sogeca, le report de la facture électronique est une mauvaise nouvelle pour l'ensemble de la profession dont la grande majorité avait anticipé cette mutation. Initialement prévue au 1^{er} juillet 2024, la généralisation de la facturation électronique est reportée au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et au 1^{er} septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises. Mais Sogeca, comme bien d'autres cabinets d'expertise comptable, a anticipé cette révolution digitale en investissant dans de nouvelles compétences, outils et prestations. Le passage à la facturation électronique étant considéré comme une véritable opportunité, son retard modifie les plans de ce cabinet rassemblant 250 collaborateurs.

UNE INTERFACE UNIQUE AVEC CONNECT

« Plus nous accompagnons nos clients et nos collaborateurs en digital, plus nous serons prêts à la facture électronique », assure Pantxo Lissar. Tout au long de l'année 2023, un portail digital baptisé Connect a été déployé par Sogeca pour proposer une interface unique au 5 400 clients de ses 12 cabinets. Un nouveau site web, une identité visuelle renouvelée et une application mobile ont complété cette transformation digitale. En début d'année 2024, plus de la moitié des clients de Sogeca s'étaient déjà créé un compte sur Connect.

TABLEAU DE BORD ET COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

Ce portail permet aux clients de Sogeca de retrouver leurs indicateurs clés de gestion comme l'évolution de leur marge, leur chiffre d'affaires, leurs charges salariales dans un tableau de bord mis à jour en temps réel. Ils disposent aussi d'un véritable coffre-fort numérique regroupant leurs documents comptables, juridiques et fiscaux au même endroit. Et au quotidien le portail Sogeca Connect permet les opérations de saisie comptable, de facturation, de gestion des congés, de fiche de paie... Sogeca fournit également une application permettant à des clients sans connaissance de la comptabilité de remplir des documents comptables.

DU TEMPS GAGNÉ GRÂCE À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Déjà obligatoire dans le cadre de la commande publique, la généralisation de la facturation électronique va moderniser les processus comptables des entreprises. Cette réforme devrait faire gagner 35 % de temps de travail aux collaborateurs des cabinets d'expertise comptable selon Pantxo Lissar. Certaines tâches seront ainsi allégées en associant par exemple le logiciel comptable avec celui de facturation. Mais en plus du gain de temps créé par la numérisation, les cabinets d'expertise comptable vont bénéficier d'une masse de données dont l'exploitation nécessite de nouveaux métiers.



PANTXO
LISSAR

Dirigeant
de Sogeca

© D.R.

SOGECA EN CHIFFRES

21 associés

250 collaborateurs 41 années
d'existence

12 cabinets : Annecy, Anglet,
Bayonne (siège social), Biarritz, Bordeaux
rive droite (Cenon), Bordeaux rive gauche
(Le Bouscat), Capbreton, Dax,

Hasparren, Hendaye, Paris, Saint-Jean-de-Luz
11 spécialités : expertise comptable,
gestion de la paie, audit commissariat aux
comptes, juridique, fiscalité,
conseil en ressources humaines,
transaction d'entreprises,
consolidation, international, création
start-up, gestion de patrimoine

NOUVEAUX MÉTIERS GRÂCE À LA DATA

Cette profusion de données offrira de nouvelles perspectives aux experts-comptables et notamment celles de l'analyse et de la prévision financière. Pantxo Lissar évoque la gestion de la data comme l'un des nouveaux métiers que Sogeca devra intégrer. Il évoque aussi le projet de déploiement d'un outil de CRM (Customer Relationship Management). Ces logiciels de gestion de la relation client aident les comptables à centraliser, organiser et optimiser leurs données clients.

“ Gestion de la data et déploiement d'un outil de CRM sont les projets de Sogeca ”

DÉMARCHE RSE

« Garder notre indépendance de cabinet régional, voire national, à taille humaine » fixe Pantxo Lissar comme enjeu pour Sogeca. 65^e cabinet français pour les activités réglementées selon le classement 2023 de *La Revue de la profession comptable*, Sogeca a gagné neuf places. Pour la troisième année consécutive le label HappyIndex qui récompense le bien-être au travail vient de lui être attribué. La démarche RSE est capitale pour Pantxo Lissar avec un ambitieux projet interne ainsi que la stratégie de diversification avec notamment Sogeca Transaction et Sogeca Patrimoine créées très récemment. Attirer les talents et développer les ressources en interne sont également les enjeux primordiaux de Sogeca. ■

Économie circulaire ECM² LANDES : UNE SECONDE VIE POUR LES AIDES TECHNIQUES MÉDICALES

ECM² Landes (Économie circulaire matériel médical) loue ou vend des matériels médicaux de seconde main pour favoriser le maintien à domicile. L'association à but non lucratif assure la collecte auprès de particuliers, d'établissements de santé, de recycleries ou de déchèteries. Dans son atelier de Saint-Avit, l'équipe désinfecte, nettoie, remet en bon état d'usage et aux normes ces aides techniques médicales. L'objectif ? Un tarif sans reste à charge et un coût inférieur à du neuf si le matériel est exclu de la liste des produits et prestations remboursés par la Sécurité sociale et les mutuelles. Son ergothérapeute évalue les besoins des patients, préconise le matériel adéquat et accompagne la prise en main à la livraison.

www.ecm2landes.fr



Entreprises 330 DÉFAILLANCES DANS LES LANDES EN 2023

Le groupe Altares - référent de l'information sur les entreprises - a dévoilé les chiffres des défaillances d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023. Avec 5 139 procédures de sauvegarde, redressement ou liquidation ouvertes en 2023, le nombre de défaillances est en augmentation de 38 % par rapport à 2022 qui avait déjà connu une hausse historique (+ 56 %). La région enregistre une tendance comparable à celle observée en France qui retrouve les niveaux d'avant-Covid. Les TPE sont naturellement les plus nombreuses mais les PME régionales sont particulièrement exposées. Si la Gironde affiche un taux en hausse de + 48 % (un « record » depuis 10 ans), les Landes, avec 330 procédures, flirtent avec les 40 % d'augmentation (+ 39 %). Le Lot-et-Garonne (277 défauts) présente la meilleure performance régionale avec une hausse contenue sous 20 % (+ 17 %).

Budget 2024 DÉPARTEMENT DES LANDES : INVESTIR MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Après un hommage à Robert Badinter, le conseil départemental des Landes a tenu, le 16 février, son débat d'orientations budgétaires 2024. Sur un total de 594 millions d'euros de budget (+ 1,2 % par rapport à 2023), 474 millions sont dédiés au fonctionnement (+ 3,7 %, dont 65 % consacrés à la solidarité), et 120 millions à l'investissement (- 7,7 %). « Dans un contexte financier difficile pour l'ensemble des départements, une hausse historique de l'inflation et une période internationale particulièrement troublée, nous maintenons un haut niveau d'investissement », a salué Xavier Fortinon, mettant en avant notamment l'effort sur le logement (21 millions d'euros). À Julien Dubois, chef de file de l'opposition, qui déplorait des baisses d'investissements sur les collèges, l'agriculture ou encore la voirie, le président de l'assemblée landaise a assuré que « nous dépenserons globalement autant qu'en 2023, avec un taux de réalisation qui sera plus élevé que l'an passé où on était à déjà plus de 80 % . »



Nouvelle-Aquitaine CHANGEMENT DE PRÉSIDENTENCE AU CESER

180 conseillères et conseillers nouvellement désignés au Conseil économique, social et environnemental régional de Nouvelle-Aquitaine (Ceser NA) pour six ans (2024-2029) ont élu, le 23 janvier, Yves Jean président du Ceser NA. Président honoraire de l'université de Poitiers, Yves Jean est professeur émérite de géographie et possède une expérience d'économiste à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Poitou-Charentes. Ce spécialiste des questions agricoles et rurales « souhaite consolider la place de l'Assemblée socioprofessionnelle à l'échelle régionale, auprès des acteurs institutionnels mais également des organisations représentatives, et favoriser la présence de l'instance consultative dans les territoires », précise le Ceser NA dans un communiqué. Cette séance d'installation des nouveaux conseillers a également été l'occasion pour eux d'élire le nouveau bureau du Ceser. Composé de 32 membres élus (16 femmes et 16 hommes), du président, de 20 vice-présidents et 11 secrétaires, il a été fortement renouvelé.



MONT-DE-MARSAN RÉSULTATS DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024 À 14 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	SELARL AQUI'LEX	MAISON D'HABITATION	MONT DE MARSAN	9 RUE LOUIS SAINT-SAVIN - LOTISSEMENT HAMEAU DES PINS	90 000 €	121 000 €
	SELARL AQUI'LEX	PARCELLES DE TERRAIN	LARRIVIERE-SAINT-SAVIN	LIEUDITS « NABEY » - « GOUAILLARD » - « CERONS » - « BOURDIU »	10 600 €	VENTE NON REQUISE

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegale.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES
Landaises

ABONNEMENT**PAPIER + WEB**

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX
1526 avenue de Barrère
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tél : 05 59 56 61 61

Objet du marché : Accord-cadre pour la location de gradins et de tribunes amovibles pour les besoins des manifestations et spectacles organisés par la Communauté de communes du Seignanx.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^{er} du Code de la commande publique.

Le seuil maximal de commande annuel est fixé à 25 000 € HT.

Retrait du dossier : les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi de l'avis : 22 février 2024

Date limite de réception des offres : le 19 mars 2024 à 12 h

Modalités de remise des offres : les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://demat-ampa.fr>

Critères de jugement des offres : les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

Durée du marché : Jusqu'au 31 décembre 2024 puis reconductible 2 fois un an.

Détail du marché : Sans variante

Durée de validité des offres : 120 jours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau
50 Cours Lyautey 64010 Pau Cedex.

L24AL00941



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE BASTENNES
M. Le Maire 185 route du Bourg 40365 Bastennes
Tél : 05 58 89 84 74 Mail : mairie@bastennes.fr

Objet : construction de 3 logements à Bastennes

Budget : 474 000 € H.T

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique avec phase de négociation. Il s'agit donc d'un marché ordinaire.

Les variantes sont autorisées mais il est obligatoire de répondre sur l'offre de base.

Toute offre de variante présentée sans réponse à l'offre de base sera rejetée.

La maîtrise d'œuvre est assurée par : ATELIER ARCAD - Architecte mandataire 722 avenue du Maréchal Foch 40990 Saint-Paul-lès-Dax, Tél : 05 58 91 95 85 - Mail : economie@atelier-arcad.fr/contact@atelier-arcad.fr

BUREAU D'ETUDES BETEL - FLUIDES - THERMIQUE 2 rue de la Tannerie 40100 Dax, Tél : 05 58 97 81 18 - Mail : elodie@saribetel.fr

BUREAU D'ETUDES IDC - STRUCTURE 3 avenue de Logrono 40100 Dax, Tél : 05 58 91 74 14 - Mail : idc@groupe-ic.fr

Le contrôle technique est assuré par : SOCOTEC, M. Alain BERGERET 363 avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan, Tél : 06 16 95 73 60 - Mail : alain.bergeret@socotec.com

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par : BE 3C - M. ALLIO 722 avenue du Maréchal Foch 40990 Saint-Paul-lès-Dax, Tél : 05 58 91 95 85 - Port : 06 78 46 82 31 - Mail : contact@be3c.fr

Les travaux sont répartis en 10 lots :

Lot 01 : Prescriptions communes à tous corps d'état

Lot 02 : Gros-Oeuvre - Maçonnerie - VRD

Lot 03 : Charpente bois - Couverture tuiles - Zinguerie aluminium

Lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation

Lot 06 : Menuiseries intérieures bois

Lot 07 : Plomberie/Sanitaire - Chauffage - Ventilation

Lot 08 : Electricité courants forts et courants faibles

Lot 09 : Carrelages Faïences

Lot 10 : Peintures

Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>

Date limite de réception des offres : jeudi 21 mars 2024 à 23 h 59

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ;

- Le règlement de la consultation (RC) ;

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : Ce document, fourni dans le DCE, sera signé avec l'attributaire de chacun des lots, dès que celui-ci aura été désigné ;

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun ;

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots ;

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chacun des lots ;

- Le planning prévisionnel - (En cours de réalisation)

- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) (en cours de réalisation) ;

- Le plan général de coordination sécurité (PGC) (en cours de réalisation) ;

- Les plans et carnets selon nomenclature fournie ;

- Les DC1 / DC2 ou remplacés par le DUME ;

Conditions de participation : Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures .

1 : Situation juridique - références requises :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail

- Lettre de candidature DC1 + DC2 ou DUME

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Attestations fiscale et sociale dont attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de - de 6 mois (URSSAF)

- Extrait K BIS de moins de 3 mois

2 : Capacité économique et financière - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- Assurance décennale et responsabilité civile ou attestation de banque 2022

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels - Bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

3 : Référence professionnelle et capacité technique - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

- Certificat de qualifications professionnelles. Preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité. Il est toutefois accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

- La fiche de visite

Critères de pondération :

1-Prix 40 %

2-Valeur technique sur la base du mémoire technique remis par le candidat : 60 %

2-1 - Méthodologie et fiches techniques 40 % (Méthodologie par tâches - Organisation chantier 20 % - Fiches techniques 10 % - Prise en compte du site 5 % - Prise en compte de l'environnement 2 % - Hygiène et sécurité du chantier 3 %)

2-2 Moyens humains et matériels affectés au chantier 10 % (Moyens humains affectés au chantier 5 % - Moyens matériels affectés au chantier 5 %)

2-3 Planning délais d'exécution par tâches compris phase étude et DOE 5 %

2-4 Références techniques pour opérations similaires + capacités humaines et matérielles de l'entreprise 5 %

Date d'envoi à la publication : 19/02/2024

L24AL00946



AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Organisme :

MAIRIE DE TALLER
71 rue de la Croix St-Marc 40260 Taller
05 58 89 41 05 - mairie.taller@wanadoo.fr

Objet du marché : réhabilitation énergétique de l'école et de la mairie de Taller

Type de procédure : Procédure adaptée

Maîtrise d'œuvre : Quentin VARENNE, Chargé d'affaires en Performance énergétique

Bureau Veritas Solutions, Cœur Bersol, 30 Avenue Gustave Eiffel, Bâtiment A 33600 Pessac - 06 45 78 15 19 - quentin.varenne@bureauveritas.com

Anne DERRIEN - Architecte DPLG ARCHITRANSITION 2 rue de l'appel du 18 juin 33150 Cenon - 06 73 61 23 89 - anne.derrien@architransition.fr

Désignation des lots :

Lot 01 : Isolation thermique par l'intérieur - Menuiseries intérieures et faux plafond

Lot 02 : Revêtements de sols et muraux

Lot 03 : Peinture intérieure

Lot 04 : Ventilation - Chauffage - Rafraîchissement - Plomberie

Lot 05 : Éclairage et électricité

Critères jugement des offres : Valeur technique 50 % - Prix 50 %

Délai global d'exécution : 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2024

Le dossier de consultation est à retirer et à déposer sur : <https://www.demat-ampa.fr>

Date de limite de réception des offres : 25 mars 2024 à 12 h par voie électronique

Date d'envoi à la publication : 24 février 2024

L24AL00963



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse :

VILLE DE HAGETMAU
50 Allées de Turré 40700 Hagetmau
Tél : 05 58 05 77 77
e.mail : dgs@hagetmau.fr

Objet de la consultation : Acquisition d'un chariot élévateur télescopique neuf avec reprise du matériel actuellement en service.

Code CPV : 42415110

Procédure de passation : procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1 du code de la commande publique avec possibilité de négociation.

Date minimum de validité des offres : 120 jours

Renseignements à produire quant aux qualités et capacités des candidats : voir le dossier de consultation

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de jugements ci-après :

- Valeur technique évaluée selon le mémoire technique : 60 points

- Prix de l'acquisition : 30 points

- Prix de la reprise : 10 points

Mise à disposition du dossier de consultation : téléchargement sur <https://demat-ampa.fr>

Modalités de remise des offres : uniquement par voie électronique sur <https://demat-ampa.fr>

Date limite de réception des offres : 11 mars 2024 à 12 h.

Date d'envoi présent avis : 22 février 2024

L24AL01065

Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé : à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133>. Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 20 février 2024 à 09 h au vendredi 22 mars 2024 à 12 h, être :

- Consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique : 14 place des Tilleuls - 40270 Grenade-sur-l'Adour.

- Transmises par courriel à enquete-publique-5133@registre-dematerialise.fr ou sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133>.

La commission d'enquête recevra le public au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies, aux dates et heures suivantes :

Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour : le mardi 20 février 2024 de 09 h à 12 h.

Mairie de Hontanx : le jeudi 22 février 2024 de 15 h à 18 h

Mairie de Saint-Gein : le lundi 26 février 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Le Vignau : le mercredi 28 février 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Castandet : le vendredi 1^{er} mars 2024 de 14 h à 17 h

Mairie de Maurrin : le lundi 4 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Pujo-Le-Plan : le mercredi 6 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Maurrin : le vendredi 8 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Le Vignau : le mardi 12 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Castandet : le jeudi 14 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Hontanx : le lundi 18 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Saint-Gein : le mercredi 20 mars 2024 de 09 h à 12 h.

Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour : le vendredi 22 mars 2024 de 09 h à 12 h.

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de :

- Pour le projet : la société Green LightHouse Développement, Madame Jeanne ROOY 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac 06 76 84 27 18 - j.rooy@glhd.fr

- Pour le PLUi-H : la communauté de communes du Pays Grenadois, Monsieur Lionel PETIT 14 place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour - 05 58 45 44 42 - adt@cc-paysgrenadois.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront déposées au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service aménagement risqués (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00309



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Arrêté prescrivant une enquête publique unique préalable aux demandes de permis de construire relative au projet agricole TERR'ARBOUTS sur les communes de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan, Saint-Gein et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du Pays Grenadois

Demandeurs : Green Lighthouse Développement (regroupant les sociétés Contis 12 à 22 et Socoa) représentée par Monsieur Jean-Marc FABIUS 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac

Communauté de communes du Pays Grenadois, représentée par Monsieur Jean-Pierre BRETHOUS 14 place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte au siège de la Communauté de Communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du mardi 20 février 2024 à 09 h au vendredi 22 mars 2024 à 12 h.**

La préfète des Landes, autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes de permis de construire, et la communauté de communes du Pays Grenadois, compétente au titre du PLUi-H, s'entendent pour l'organisation d'une enquête publique unique dont l'autorité organisatrice est la préfète des Landes.

La commission d'enquête, menée par Monsieur Philippe PERONNE, Madame Christine BARROSO, Monsieur Bernard SALLES, et en qualité de suppléant, Monsieur Michel CHATRIEUX, a été désignée par décision n° E23000093/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 14 novembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête unique comprenant le dossier des demandes de permis de construire et le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi-H du Pays Grenadois :

- Sur support papier : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique, et dans les mairies, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Castandet : le lundi de 13 h à 18 h, le mardi et le jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 13 h à 19 h.

Grenade-sur-l'Adour, siège de la communauté de communes et siège de l'enquête publique unique : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Hontanx : le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

Le Vignau : le lundi de 14 h à 19 h, le mardi et le jeudi de 09 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, le mercredi de 08 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h.

Maurrin : le lundi de 08 h à 12 h 30, le mardi de 08 h 30 à 13 h 30, le jeudi de 08 h 30 à 13 h et les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 08 h 30 à 13 h 30.

Pujo-Le-Plan : le lundi, le mardi et le jeudi de 08 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.

Saint-Gein : le lundi, le mercredi et le vendredi de 08 h 30 à 12 h et le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

- Sur un poste informatique : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour, et aux mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau,



**POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 42 hectares pour un projet de mise en culture sur la commune de Commensacq
Demandeur : Madame Céline POUYSEGUR 201 chemin de Pouchiou
40120 Commensacq

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, durant 31 jours ½ consécutifs, du **lundi 19 février 2024 à 13 h au jeudi 21 mars 2024 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Monsieur Dominique THIRIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Patrick GOMEZ en qualité de suppléant, par décision n° E23000103/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 12 janvier 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 13 h à 18 h, le mardi de 14 h à 18 h et le jeudi et le vendredi de 13 h à 18 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 19 février 2024 à 13 h au jeudi 21 mars 2024 à 18 h**, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie Commensacq, siège de l'enquête publique, 200 route de Trensacq 40210 Commensacq.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le **jeudi 21 mars 2024 à 18 h**. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement COMMENSACQ)».

Monsieur Dominique THIRIET recevra le public à la mairie de Commensacq aux dates et heures suivantes :

Lundi 19 février 2024 de 13 h à 18 h

Mardi 5 mars 2024 de 14 h à 18 h

Vendredi 15 mars 2024 de 13 h à 18 h

Jeudi 21 mars 2024 de 13 h à 18 h.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Madame Céline POUYSEGUR 201 chemin de Pouchiou 40120 Commensacq - celine.pouysegur40@gmail.com.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00571

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade

Contact : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthe-arrigans.fr
Siret n° 200 069 417 00067

Groupement de commandes : non

Accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr>. L'intégralité des documents sont disponibles sur le profil acheteur

Utilisation de moyens communément disponibles : oui.

Objet de l'accord-cadre : Accords-cadres à bons de commandes pour la réalisation des travaux de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Durée : du 15 avril 2024 au 31 décembre 2024 (période n° 1). Reconductible tacitement une fois pour une nouvelle période de 12 mois (période n° 2), soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'accord-cadre est décomposé en 2 lots :

- Lot n° 1 : Travaux de fauchage et de débroussaillage des communes de Hastings, Labatut, Misson, Saint-Cricq-du-Gave, Mouscardès

- Lot n° 2 : Travaux de fauchage et de débroussaillage des communes de Béhus, Cagnotte, Gaas, Orist, Orthevielle, Saint-Etienne-d'Orthe

Valeur :

Lot n°1 : Montant minimum de commandes en € HT par lot et par période 25 000 € - Montant maximum de commandes en € HT par lot et par période € 42 000 €

Lot n°2 : Montant minimum de commandes en € HT par lot et par période 25 000 € - Montant maximum de commandes en € HT par lot et par période 37 500 €

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement, les documents à remettre au titre de la candidature et de l'offre et les modalités de négociations.

Possibilité d'attribuer les marchés sans négociations : oui

Lieu principal d'exécution du marché : territoire du Pays d'Orthe et Arrigans

Le marché n'est pas décomposé en tranches

Marché réservé : non

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Variantes autorisées ou imposées : non

Visite obligatoire : non

Date et heure limites de réception des offres : **22 mars 2024 à 12 h 00** sur la plateforme marchés publics des Landes <https://demat-ampa.fr>

Renseignements complémentaires : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi de l'avis à publication : 22/02/2024

L24AL01025

VILLE DE SANGUINET

Lotissement «L'Airial du Gauchey»

La ville de Sanguinet met en vente un terrain à bâtir à destination d'habitat individuel (lot n° 3 du lotissement communal L'Airial du Gauchey), d'une superficie de 900 m² situé Chemin du Gauchey au lieudit Le Clercq.

Le dossier de consultation de cession est à retirer en mairie ou par voie dématérialisée sur le site internet de la ville de Sanguinet (www.ville-sanguinet.fr).

Les candidatures seront recevables jusqu'au **Vendredi 31 Mai 2024 inclus**.

La cession du terrain et sa modalité d'attribution se fera dans les conditions et critères énoncés dans le cahier des charges de la consultation.

Toute demande technique relative à cette consultation devra se faire exclusivement par mail à l'adresse suivante : terrainsgauchey@auiqe.fr

L24AL00851

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...

Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.annonces-landaises.com

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT DES ESCHOURDES
38 Impasse du Belvédère 40360 Pomarez
Tél : 05 58 74 75 63

Forme de passation du marché : Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché : Création de l'assainissement collectif (réseaux de collecte et station d'épuration d'une capacité de 170 E.H. et renouvellement du réseau d'Eau Potable sur le bourg de la commune de Brassempouy.

Lieu d'exécution : Commune de Brassempouy

Décomposition en lots : Les travaux concernent deux lots :

Lot 1 : Réseaux

Lot 2 : Station de traitement

Consistance du marché :

- Création d'un réseau de collecte des eaux usées sur 950 ml
- Renouvellement du réseau d'eau potable sur un linéaire de 750 ml
- Construction d'une station d'épuration par filtre plantés de roseaux à deux étages de 170 EH

Délais de réalisation : date prévisionnelle d'engagement des travaux Avril-Mai 2024.

Critères d'attribution :

- Valeur technique des prestations : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Justificatifs à produire :

- Lettre de candidature (DC1, DC2),
- Qualifications FNTP, références ciblées pour des opérations similaires,
- Certificats de capacités de moins de 3 ans, moyens techniques et humains.

Retrait des dossiers d'appel d'offres : Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur la plateforme dématérialisée : <http://www.demat-ampa.fr>.

Les renseignements d'ordre administratif et /ou technique peuvent être obtenus auprès de :

Maître d'Ouvrage : Syndicat des Eschourdes (M. CASSIAU Pascal, Président, M. CLAVE Aurélien, Directeur), 38 Impasse du Belvédère 40360 Pomarez
Tél : 05 58 74 75 63 - Courriel : contact@syndicat-eschourdes.fr.

Maître d'œuvre : SCE Agence Bayonne, ZAC du Golf - 60 Chemin de l'Aviation, 64200 Bassussarry, Tél. 05 59 70 33 61 - Courriel : jean-marc.destanque@sce.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : le jeudi 15 février 2024

Date de visite sur site : le mardi 27 février 2024 à 14h (en Mairie)

Date limite de réception des offres : le lundi 25 mars 2024 à 12h

L24AL00934

CONSTITUTIONS

EWM DCG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 602 avenue du Maréchal Foch
40000 Mont-de-Marsan

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Gwenäic DAU-GREILH, demeurant 84 avenue du Couchoua 40190 Villeneuve-de-Marsan, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L24AL00665

AVIS DE CONSTITUTION

IMMATRICULATION (EURL à capital Fixe)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mont-de-Marsan du 31.01.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EWM DCG

Siège social : 602 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan

Objet social : Intermédiaire en vente de véhicules neufs et d'occasion ; vente de garantie mécanique ; service de livraison ; service de nettoyage de véhicules ; location de véhicules ; service d'accompagnement au financement et à l'assurance ; service de carte grise ; tout service autour de la commercialisation automobile

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 21.02.2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : «FERME DU HAZA».
FORME : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 126 Route du Haza 40250 SAINT AUBIN

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger la production et revente d'électricité photovoltaïque.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de

son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies aux articles 18, 19 et 31 des statuts statuant à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur JUSTES Benoît, demeurant 126 Route du Haza 40250 SAINT AUBIN.

La société sera immatriculée au RCS de DAX.

Pour Avis.

L24AL00838



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/02/2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **MARLON'S CAFE**
FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 2.000 euros

SIEGE : 39, avenue de la Plage 40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS

OBJET :

- L'activité de restauration traditionnelle, bar à cocktails, rhumerie
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DURÉE : 99 années
GERANCE : Madame Sandy ROBERTI, demeurant 340, chemin du Becq 40300 SAINT LON LES MINES

IMMATRICULATION : RCS DAX

Pour avis,
L24AL00892

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 14 Février 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LAUNIA**

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 500 euros

Siège : 7 Impasse de la Forêt 40100 Dax.

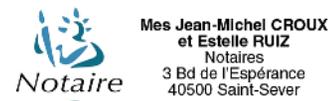
Objet : audit technique, assistance technique, assistance commerciale, expertise, Coordonnateur sécurité, Conseil, Formation

Durée : 99 années

Président : Madame Laure CAVANI-HAC demeurant 7 Impasse de la Forêt 40100 Dax.

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis
L24AL00899



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me CROUX, notaire à Saint-Sever, le 07 février 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 12 février 2024 dossier 2024 00005949, référence 4004P01 2024 N 00253, Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale **SCI CJ IMMO**

Forme : société civile,

Siège social : 24 avenue Quirinal 40000 Mont-de-Marsan

Capital social : 5.000,00€

Objet social : La société a pour objet :

- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers ; ...

- l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens immobiliers dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ;

- la vente exceptionnelle de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires;

. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 5.000,00 Euros.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 février 2024, Madame Carole Marie Guylaine MOUSTEAU et Monsieur Jean André SNORIGUZI, ont été désignés, en qualité de cogérants pour une durée illimitée.

- Parts sociales-clause d'agrément :

Toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à l'agrément préalable donné à l'unanimité des associés.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
L24AL00925



AYANAY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 49 route de Pesquité 40140 Azur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Azur du 16/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AYANAY

Siège social : 49 route de Pesquité 40140 Azur

Objet social : A titre d'activité principale : la restauration de type traditionnelle, la vente de plats à emporter et à consommer sur place, bar. A titre d'activité secondaire : vente d'articles de plage et de souvenirs, d'objets de décoration, de produits textiles, d'accessoires de mode, de produits locaux alimentaires et artisanaux.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros

Gérant : Madame Olivia ARIES 1965 Chemin de Capon 40140 Azur.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance
L24AL00940

ABONNEZ-VOUS



DEFI CONSEILS
EXPERT-COMPTABLE
GARÉOULT - LA FARLEDE
04 98 01 31 70

Par acte SSP du 15/02/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

ENTRE AMIS MOLIETS

Objet social : Pizzeria, tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, de tout produit alimentaire et boisson ;

Siège social :

14, Place de la Bastide 40660 Moliets-et-Maa.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Président : M. BASSILLE Philippe, demeurant 181 chemin de darracq 40330 Arsague

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts des associés disposant du droit de vote, les actions du cédant étant prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Immatriculation au RCS de Dax
L24AL00979



Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO
Maître Briauc DEL ALAMO
Spécialiste en Droit commercial, des affaires et de la concurrence
05.58.46.56.57 et
05.59.27.35.00
Avocats aux barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau
debrisideldelalamo.fr

Avis est donné de la constitution, par acte en date du 19 février 2024, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FERIDO**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : Deux mille (2.000) euros.

Siège social : 24 place Saint-Roch à Mont-de-Marsan (40000).

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Exploitation d'un fonds de commerce de bar avec licence, bar à bière, restauration rapide, vente de produits sur place et à emporter.

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Gérants : Monsieur Grégory PONTTHIEU, demeurant 8 avenue Sadi Carnot, appartement 7, à Mont-de-Marsan (40000), et Monsieur Ludovic PONTTHIEU, demeurant 97, impasse de la Bouillèrie à Bougue (40090).

L24AL00981

Par acte SSP du 20/02/2024, il a été constitué une EURL dénommée :

STE ANTOINE

Siège social : 2871 route de Lussagnet 40800 Aire-sur-l'Adour.

Capital : 1 €

Objet : Bâtiment second œuvre : isolation, plâtrerie, menuiserie, peinture, tous revêtements muraux, sol bois, sol souple, faïence, isolation, façade, annexe maçonnerie.

Gérance : M. Jean-Claude LERCH, 2871 Route de Lussagnet 40800 Aire-sur-l'Adour.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
L24AL00989

SCI DAROUX

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2079 Route de Saint-Perdon 40280 Benquet
Société en formation

Aux termes d'un SSP en date à Benquet du 12/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI DAROUX

Siège social : 2079 Route de Saint Perdon 40280 Benquet

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous les biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros en numéraire

Gérance : Mr Cyril DAROUX demeurant 2079 Route de Saint Perdon 40280 Benquet

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les cessions aux tiers

Immatriculation de la Société au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
L24AL01008



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Caroline LEVY, notaire à Soustons, le 08/02/2024, il a été constitué la Société à Responsabilité Limitée dénommée

SARL COSMIC

Siège social : Messanges (40660) 11 avenue de l'Océan

Capital : 100,00 €

Durée : 99 années

Objet : acquisition, exploitation, vente, prise en location gérance de tous fonds de commerce de restauration mobile, sur place ou à emporter, traitement, exploitation de licence de vente d'alcool, bar, prise à bail commercial de tous établissements ayant l'objet ci-dessus.

Gérants : M. Jean-Luc Oscar Raphaël DESANTOINE demeurant à Messanges (40660) 782 chemin de Camentrion.

Mme Barbara Cira Yvette FERAUD demeurant à Messanges (40660) 782 chemin de Camentrion.

M. Jérémy SCHOEMAKER demeurant à Soustons (40140) 4 avenue de Fray, résidence du Golf de Pinsolle.

Mme Katarina PIESTANSKA demeurant à Soustons (40140) 4 avenue de Fray, résidence du Golf de Pinsolle.

RCS : Dax

Pour Insertion, Me LEVY
L24AL01016

CONTIALTER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 550 Chemin Jean Pourqué 40320 Bahus-Soubiran
Société en formation

Aux termes d'un SSP en date à Bahus Soubiran du 5/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CONTIALTER

Siège : 550 Chemin Jean Pourqué 40320 Bahus-Soubiran

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros

Objet : - La production, la valorisation et commercialisation d'électricité solaire photovoltaïque ;

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers ;

- La mise en valeur, l'administration, la gestion, et l'exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Séverine SAINT GERMAIN demeurant 550 Chemin Jean Pourqué 40320 Bahus-Soubiran.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Présidente
L24AL01031



24 Rue Georges Magnoac
Résidence le Neully
65000 Tarbes
Tel: 05 62 93 47 90

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mont-de-Marsan du 21/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **LFOR**

Siège : 6 rue Frédéric Bastiat 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : négoce de matériaux précieux, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.

Durée : 99 ans

Capital : 1500 €

Gérance : Fabien LELONG demeurant 740 avenue du Général Caunègre 40000 Mont-de-Marsan.

Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

L24AL01032

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **COCO BOHEME**

Forme : SARL

Capital : 2.000 €

Siège social : 72 avenue des Arènes 40270 Larrivière.

Objet : toute activité de restauration traditionnelle, rapide et activité de traiteur, organisation d'événements.

Gérants : Mme Estelle NGUYEN demeurant 72 Avenue des Arènes 40270 Larrivière, M. Alexandre MULOT demeurant 36 rue du Moulin 40170 Lit-et-Mixe.

Durée : 50 années.

RCS : Mont-de-Marsan.
L24AL01037

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **CABINET DENTAIRE DU DOCTEUR ANA MOLEIRO LOPES**

Forme : SELARL de Chirurgiens dentistes

Capital : 5.000 €

Siège social : 180, avenue Pierre Bouneau 40270 Grenade-sur-l'Adour

Objet : la société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien dentiste telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur

Gérant : Mme Ana MOLEIRO LOPES demeurant 280 Avenue du Pin Parasol 40280 Saint-Pierre-du-Mont

Durée : 99 années

RCS : Mont-de-Marsan
L24AL01047

MODIFICATIONS

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SCI DOKPI

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 550 AV PAUL LARTIGUE
40300 PEYREHORADE
RCS de DAX n°793 834 136

L'AGM du 16/10/2023 a décidé à compter du 16/10/2023 de nommer en qualité de cogérant M. GLEYZE Lucas, demeurant 20 Rue De Candolle, 64100 BAYONNE et de cogérante Mme CURUTCHET Marion, demeurant 19 Allée du Hapchot, 40530 LABENNE en remplacement de Mme VALENT Eliane et Mme Anaïs MONDON, pour cause de démission.

Modification au RCS de DAX
Pour avis, la gérance

L24AL00828

POUR ÉCOURTER LES DÉLAIS,
PENSEZ À NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE !

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SEL VIDAL

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de médecins
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4, Route des Ignons
40180 Narrosse
510 110 828 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 14 février 2024, l'associé unique a décidé :

- De transférer le siège social du 4, Route des Ignons, 40180 Narrosse au 465 Avenue des Thermes 40180 Tercis-les-Bains, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 4 Route des Ignons
40180 Narrosse

Nouvelle mention : 465 Avenue des Thermes 40180 Tercis-les-Bains
L24AL00896

X SOGEXA

217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

AM CHARPENTE

Forme : Société à Responsabilité Limitée (Associé Unique)
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 3579 Route de LAGASTET
40500 AURICE
845 081 827 RCS MONT-DE-MARSAN

TRANSFERT DE SIEGE

Objet social : Réalisation de tous travaux de charpente, de couverture, de zinguerie et d'isolation, la réparation et la remise en état de tous types de couvertures de bâtiments, la fabrication et la pose de menuiserie, animation de soirée.

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 15/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à : 53 Impasse du Tuc - 40465 GOUSSE.

Radiation du RCS de MONT-DE-MARSAN et immatriculation au RCS : DAX
L'associé Unique
L24AL00916



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

MASAPI

Société Civile Immobilière
Au capital de 450 €
Siège social : 12 rue de l'Entreprise
ZA de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Transféré : 10 rue de Bouhebrume
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
839 659 166 RCS Dax

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 29 janvier 2024 les associés ont décidé à compter de ce même jour de transférer le siège social du 12 rue de l'Entreprise, ZA de Casablanca à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) au 10 rue de Bouhebrume à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax.

Pour avis

L24AL00918

Ced'distrib

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 28 rue Georges Chaulet
40100 Dax
908 773 211 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 05 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de 28 rue Georges Chaulet 40100 Dax à 1 BIS rue du Paloumet 64600 Anglet, à compter du 1^{er} mars 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bayonne.

Pour avis

L24AL00938



SOCIETE ONESSOISE DE CULTURES

SOC
Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 304 000 euros
Siège social : 1181 route de la Poste
40110 ONESSE LAHARIE
RCS MONT DE MARSAN 311 020 705

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du Conseil d'administration du 03/04/2023, Monsieur Arnaud LARROUY, demeurant 1083 route de la Poste 40110 ONESSE LAHARIE, a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean LARROUY, cessant ses fonctions de Président du conseil d'administration au 15/04/2023

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L24AL00945

SCI DE L'ESPLANADE

Au capital de 1.000 €
RCS Bordeaux 825 311 749 00014

Suivant délibération de l'AGE en date du 09/02/2024 les associés ont décidé du transfert du siège social ainsi que le changement de la gérance à compter du même jour. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, construction, aménagement et gestion par voie de location de tous biens immeubles.

Anciennes mentions :

siège social : 127 bld de la Plage 33120 Arcachon

Gérance : Mme Dominique GUYOT

Nouvelles mentions :

Siège social : 9 rue St-Barthélemy
40160 Parentis-en-Born

Gérance : M. Florent CARLE demeurant 9 rue St-Barthélemy 40160 Parentis-en-Born

Pour avis

L24AL00952

CARIANA

SCI au capital de 100 €
Siège social : 6 route du Lanot 40100 Dax
RCS Dax 888 092 350

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2024, il a été décidé de transférer le siège social au Rue de Guerlat Résidence L'Aerial 40230 SAUBION à compter du 01/02/2024

Modification au RCS de DAX.

L24AL00962

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

HOMME SERVICES

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 307 rue Fontainebleau
40000 Mont-de-Marsan
878 370 592 RCS Mont-de-Marsan

L'associé unique en date du 15 février 2024 a décidé le transfert de siège de la société de Mont-de-Marsan (40000) 307 rue Fontainebleau à Saint-Pierre-du-Mont (40280) 288 rue Alexandre Dumas avec effet à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Transfert de siège

Ancienne mention : 307 rue Fontainebleau 40000 Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention : 288 rue Alexandre Dumas 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Pour avis

L24AL00964

CARIANA

SCI au capital de 100 €
Siège social : 6 route du Lanot 40100 DAX
RCS DAX 888 092 350

Suivant assemblée générale du 01/02/2024, Madame Karine CARBONARI a fait donation de la nue-propriété de 70 % du capital à ses enfants à parts égales. La répartition du capital est la suivante : CARBONARI Karine 10 % en pleine propriété et 70 % en usufruit, AMADIO Romane 20 % en pleine propriété et 35 % en nue-propriété, CARBONARI Jeremy 35 % en nue-propriété. Modification au RCS de DAX.

L24AL00970

SCI ARIBAUD Société civile immobilière au capital de 1.000 € sise 7 place Roger Bon 32240 ESTANG 521620732 RCS de AUCH, Par décision de l'AGE du 18/01/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue des Capucins 40270 GRENADE-SUR-L'ADOUR. Gérant : M. ARIBAUD Pascal 8, rue des Capucins 40270 GRENADE-SUR-L'ADOUR Radiation au RCS de AUCH et ré-immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN.

L24AL00972



**Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO**
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 13 février 2024, l'associée unique de la **FONSECA**, SAS Unipersonnelle au capital de 19.056,13 euros dont le siège social est sis Lieudit Mauhum 40420 Le Sen, immatriculée au registre du commerce de Mont-de-Marsan N° 420 194 573, a décidé :

- De nommer, à effet du même jour et sans limitation de durée, en qualité de nouveau président Monsieur Nuno FERNANDES DOS SANTOS SILVA, demeurant à Arengosse (40110) 65 place Aristide Briand, en remplacement de Monsieur Bernard SABATHIER, démissionnaire.

- De transférer le siège social à Ygos Saint-Saturnin (40110) 509 route de la Borde, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L24AL00976

SCI DE LA PIERRE

Au capital de 30.489,80 €
RCS Mont-de-Marsan 393 864 822

Suivant délibération de l'AGE en date du 10/02/2024 les gérants associés ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : 97 impasse des Bergeronnettes 40460 Sanguinet

Nouvelle mention : 7 bis rue de la Chaussée 14920 Mathieu

La société sera immatriculée au RCS Caen.

Pour avis,

L24AL00980

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

JELPA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 166 455,74 euros
Siège social : 110 Voie Privée de Villemayan 40300 Orist
345 182 729 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 5 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Edwige LAPIERRE, épouse DEREUX, demeurant 110 voie privée de Villemayan 40300 Orist, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L24AL00997

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 2 PLACE DU LION D'OR

Société civile
Au capital de 304,80 euros
Siège social : 110 Voie Privée de Villemayan 40300 Orist
353 466 873 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 5 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Edwige LAPIERRE, épouse DEREUX, demeurant 110 voie privée de Villemayan 40300 Orist, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

L24AL00998

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SCI 57 RUE BASSE

Société Civile
Au capital de 304,90 euros
Siège social : 110 Voie Privée de Villemayan 40300 Orist
353 459 035 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 5 FEVRIER 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Edwige LAPIERRE, épouse DEREUX, demeurant 110 voie privée de Villemayan 40300 Orist, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

L24AL01001

LES ANNONCES
Landaises

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GAUDU
Société Civile
Au capital de 2.439,20 euros
Siège social : 110 Voie Privée de
Villemayan 40300 Orist
429 649 429 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 5 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Edwige LAPIERRE, épouse DEREUX, demeurant 110 voie privée de Villemayan 40300 Orist, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DAX.
L24AL01004

VB CONSULTING

EUURL au capital de 1.000 €
Siège social : 29 av Capcarrère
Le Clos du Marie A7, 40230 Tosse
888 026 192 RCS Dax

Par décision de l'associée unique du 01/02/2024, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse ON SPOT, 52 avenue du 8 mai 1945, 64100 Bayonne, à effet du 01/02/2024. La société sera désormais immatriculée au RCS de Bayonne.

Modification au RCS de Dax.
L24AL01012

ELODIE

SARL au capital de 7.698,65 €
Siège social : 37 Crs de Verdun
40100 Dax
RCS de Dax n° 384 111 688

L'AGE du 14/02/2024 a décidé le transfert du siège social au 193 avenue Paul Lahary, 40150 Soorts-Hossegor à compter du 14/02/2024.

Pour avis, Maître Nicolas SILVESTRE, Avocat au Barreau de Dax
L24AL01013

MAISON DES BATELIERS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 €
Siège social : 2 Avenue du Lieutenant
Robert Duverger
40200 Pontenx-les-Forges
952 348 126 RCS Mont-de-Marsan

L'Assemblée générale du 5 février 2024 a décidé de nommer, Mme Els KEULEERS, demeurant au 2 Avenue du Lieutenant Robert Duverger, 40200 Pontenx-les-Forges, en tant que cogérante de la société MAISON DES BATELIERS sarl, et ceci à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

En plus l'objet social de la société a été modifié ainsi comme suit :

- Le conseil maritime fluvial, information technique et informations spécifiques aux fleuves et des canaux,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités,

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,

- Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension

à partir du 5 février 2024

Modification au RCS de Mont-de-Marsan

La Gérance
L24AL01020

M2G CUISINES ET AGENCEMENTS

SARL au capital de 7 000 €
Siège social : 64 rue Neuve
40100 Dax
RCS de Dax n° 832 908 800

En date du 21/02/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 13 Cours Gallieni, 40100 Dax à compter du 21/02/2024.

Pour avis
Gianni MEZZASALMA

L24AL01024



SOCIETE NOUVELLE DUPOUY SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS DUPOUY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 146 Route d'Amou
40700 Doazit
501 969 992 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 19/02/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 146 Route d'Amou 40700 Doazit au Lieudit Saban, 13 Route de Marciac 32300 Monclar-sur-Losse rétroactivement à compter du 25/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président
L24AL01033

DISSOLUTIONS

YBGUO

SAS au capital de 200 €
Siège social : 1 rue du vicomte
40140 Soustons
RCS Dax 917 557 894

L'Assemblée générale extraordinaire du 14/02/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 14/02/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur YBGHI-DJIAN Jerome, demeurant 1 rue du vicomte, 40140 Soustons et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DAX.

YBGHI-DJIAN Jérôme
L24AL00889

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

DE LABOURDASSE

EARL au capital de 7.500 €
Siège social : 151 Impasse de Labourdasse
40190 Saint-Gein
448 372 680 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

L'Assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 30 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, M. Yves LARRIEULE demeurant 151 Impasse de Labourdasse 40190 Saint-Gein, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

L24AL00926

SOCIETE LANDAISE DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES SLCM

Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 441 Route du Béarn
40500 Montaut
493 411 607 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une AGE du 31 décembre 2023 : dissolution anticipée à compter du 31/12/2023 et mise en liquidation amiable.

Liquidateur pendant la durée de la liquidation : Monsieur Didier SERRE, demeurant 75 Impasse du Hangot 40500 Banos

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Mention au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le liquidateur
L24AL00982



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

MANGEONS ENSEMBLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 68 avenue des Syngnathes
40150 Soorts-Hossegor
890 327 166 RCS Dax

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

Liquidateur nommé : Monsieur Benjamin MILLIAN, demeurant à Saubrigues (40230), 406 Lotissement Artisanal la Haurie, qui a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis à Soorts-Hossegor (40150), 68 avenue des Syngnathes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax. Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis
L24AL00987

GARAGE MOURA

EUURL au capital de 1.000 €
Siège social : 215 Rue des Arts et Métiers
40990 Saint-Paul-lès-Dax
RCS Dax 812 953 594

L'Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur RIBEIRO-MOURA Pierre, demeurant 2 Route de Vigo, Bâtiment 2, Porte 11, 64340 Boucau et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Dax.
L24AL00988

CLÔTURES

MAIN FORTE

SASU en liquidation
Au capital de 300 €
Siège social : 75, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 40130 Capbreton
879 402 956 RCS Dax

L'AGO du 08/02/2024 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 08/02/2024. Dépot au RCS de Dax
L24AL00780

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

TV LANDES PUBLICITE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.622,45 euros
Siège : 29 All Vincent-de-Paul
40140 Soustons
Siège de liquidation :
29 Allée Vincent-de-Paul 40140 Soustons
404 319 881 RCS Dax

L'Assemblée Générale réunie le 24 novembre 2023 au 29 Allée Vincent-de-Paul 40140 Soustons a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude POINSIGNON, demeurant 29 Allée Vincent-de-Paul 40140 Soustons, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
L24AL01006

COSMOS Société civile immobilière au capital de 20 € sise 142 Impasse des Quatre Saisons 40180 CANDRESSE 829 944 503 RCS de DAX, Par décision de l'AGE du 21/02/2024, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme LECOMTE Marie 25D rue bois peron 33830 LUGOS, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 21/02/2024. Radiation au RCS de DAX.
L24AL01029

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

CHATEAU REYS

SARL au capital de 1.000 €, en liquidation
Siège de la liquidation : 4 rue Jean Lucy
40240 Créon-d'Armagnac
852 576 628 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 30 novembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2022.

Les comptes seront déposés au RCS Mont-de-Marsan.
L24AL01038

ABONNEZ-VOUS

POTCHEEN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 3 place Pitrac
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 882 250 608

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 février 2024, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 5 février 2024, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Monsieur Pascal BOULANGER, liquidateur et constate la liquidation au 5 février 2024.

Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L24AL01069

PLAZZA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 EUROS
Siège social : 1 place Pitrac
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 882 251 283

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 février 2024, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 5 février 2024, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Monsieur Pascal BOULANGER, liquidateur et constate la liquidation au 5 février 2024.

Le dépôt des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L24AL01070

LOCATIONS GERANCES**LOCATION-GÉRANCE**

La commune d'**ONESSE-LAHARIE**, collectivité territoriale, personne morale de droit public dont le siège est situé 232 place des platanes 40110 Onesse Laharie, a confié à Madame Karine **LA-BASTE** demeurant 51 route de Lesbordes à Onesse-Laharie, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de l'hôtel-bar-restaurant, situé à 35 route de Mimizan à Onesse-Laharie, connu sous le nom de «auberge Caule» ;

Pour une durée de trois (3) années à compter du 1^{er} avril 2024, reconductibles (bail 3/6/9).

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication

Le loueur

Le locataire-gérant

Date d'envoi du présent avis : 15 février 2024

Le Maire, Frédéric PRADÈRE

L24AL00923

LES ANNONCES
Landaises

**SERVICE
ABONNEMENT**

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

Selon acte SSP du 05.01.2024 **TO-TALENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390.553.839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'île 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445 a convenu avec la **SARL CED'DISTRIB** au capital de 8.000 euros, avec siège social 28 rue Georges Chaulet 40100 Dax, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 908 773 211, portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS Dax CHALET STAR sis 28 rue Georges Chaulet 40100 DAX, de résilier au 28.02.2024, le contrat de location-gérance à effet du 01.02.2022. L24AL00937

CONVOICATIONS**AGRIAL**

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
À capital variable
4 rue des Roquemonds
14050 Caen Cedex 4
RCS Caen 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars 2024 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 31 Mai 2024

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :

Assemblées de section :

1. Bilan 2023 et perspectives 2024 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial

2. Actualités de votre région

3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2023 du Groupe Agrial

4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2023 : intérêts aux parts, ristournes...

5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section

6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé

3. Quitus aux administrateurs

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : dotation des réserves obligatoires

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : versement d'un intérêt aux parts sociales

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes groupe

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : distribution de ristournes branche

8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : provision pour ristournes éventuelles

9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : affectation du solde

10. Constatation de la variation du capital social

11. Situation des mandats des administrateurs

12. Ratification des cooptations des administrateurs

13. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2024

14. Approbation du budget de formation des administrateurs

15. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs

16. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs

17. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs

18. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

19. Approbation de la mise à jour de la Charte de gouvernance

20. Approbation des modifications du Règlement Intérieur Général

21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Extension de circonscription territoriale et d'objet et modification corrélative de l'article 2 des statuts

2. Modification des statuts corrélativement à la constatation du capital social et à la suppression d'une ancienne disposition

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Ces Assemblées de section seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 31 mai 2024 à 10 heures sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, à l'Espace Aumillerie 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.

Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes annuels, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les projets de résolutions, le projet des statuts, le projet de règlement intérieur général, la charte de gouvernance etc.)

Les documents susvisés seront disponibles en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone, ou au siège de votre section ou de la Coopérative, sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2024

Section - Date - Heure début - Lieu

Sud Loire Océan - 13/03/2024 - 10h - Agrial Maison de Région 4 rue des Ibis 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Touraine Poitou S1 Touraine/Touraine Poitou S2 Poitou et Berry - 14/03/2024 - 10h - Espace des Faluns 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN

Sarthe Nord - 14/03/2024 - 10h - Salle Polyvalente 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE

Mont Saint Michel - 14/03/2024 - 19h - Salle polyvalente, Rue du Midi 50220 DUCEY-LES-CHERIS

Mayenne Anjou S1 Est/Mayenne Anjou S2 Ouest/Mayenne Ajou S3 Sud - 14/03/2024 - 19h - Hippodrome de Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL

Cotentin - 15/03/2024 - 14h - Salle Polyvalente, 6 route de la mairie, Saint Symphorien-le-Valois 50250 LA HAYE

Atlantique S1 Loire Atlantique - 19/03/2024 - 10h - Restaurant Le Surcouf - 6 quai surcouf 44130 BLAIN

Sarthe Sud - 19/03/2024 - 10h - Vaujoubert, Route de la Vove 72700 ROUILON

Ille-et-Vilaine Sud - 20/03/2024 - 10h - Salle des Grands Chênes, Espace La Prairie 35580 GUIGNEN

Atlantique S2 Morbihan - 20/03/2024 - 10h - Salle du Palis bleu, Rue du Stade 56220 MALANSAC

Ille-et-Vilaine Nord - 21/03/2024 - 10h - Salle des Fêtes, La Foutelais 35560 MARCILLE RAOUL

Calvados Ouest - 21/03/2024 - 10h30 - Salle Polyvalente 13100 EPINAY-SUR-ODON

Alpes Sud Est - 26/03/2024 - 10h - Complexe La Pyrite, 990 avenue des Frères Montgolfier 07130 SOYONS

Les Terres de l'Orne - 26/03/2024 - 19h - Salle des Fêtes, Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES

Plaine et Auge.14 - 28/03/2024 - 10h30 - Salle des fêtes, Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES

L24AL01005

FONDS DE COMMERCE

NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 12 février 2024, enregistré à Mont-de-Marsan, le 15 février 2024 dossier 2024 00006580 référence 4004P01 2024 N 274, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **SUSHI SAN TYROSSE**, dont le siège est à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) 54 avenue Nationale, identifiée au SIREN sous le numéro 753 197 904 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **SUSHI SAN BY JODIE & MAT**, dont le siège est à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) 54 avenue Nationale, identifiée au SIREN sous le numéro 983 385 014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «restauration rapide» sis à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230), 54 avenue Nationale, connu sous le nom commercial et l'enseigne «SUSHI SAN».

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent vingt mille euros (120.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent cinq mille cinq cents euros (105.500,00 EUR),

- au matériel pour quatorze mille cinq cents euros (14.500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00921

Prescripteur,

Une annonce à Paris,
Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de
correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

AUTRES ANNONCES



Me Olivier PEBERNARD
Notaire
20 Boulevard des Pyrénées
40280 Saint-Pierre-du-Mont

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2022 et à un codicille en date du 6 juillet 2023,

Monsieur Christophe Daniel Yves François **CASTAING**, en son vivant artiste peintre, demeurant à Mont-de-Marsan(40000) 1 impasse de la Ferme du Yem.

Né à Mazamet (81200), le 25 mai 1962. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à Mont-de-Marsan (40000), le 17 juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier PEBERNARD, Notaire à SAINT-PIERRE-DU-MONT, 20, Boulevard des Pyrénées, référence CRPCEN : 40055, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier PEBERNARD, notaire à Saint-Pierre-du-Mont 20 boulevard des Pyrénées, référence CRPCEN : 40055, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00914



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

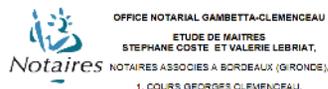
Suivant testament olographe en date du 10 décembre 2012, Madame Marie-Thérèse Louise BORE, en son vivant retraitée, demeurant à POMAREZ (40360) 875 route des Pyrénées EHPAD Le Conte. Née à RABASTENS-DE-BIGORRE (65140), le 25 août 1923. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à POMAREZ (40360) (FRANCE), le 13

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

novembre 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas ROBIN, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), le 14 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas ROBIN, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00922



OFFICE NOTARIAL GAMBETTA-CLEMENCEAU
ETUDE DE MAITRES
STEPHANE COSTE ET VALERIE LEBRIAT,
NOTAIRES ASSOCIES A BORDEAUX (GIRONDE),
1, COURS GEORGES CLEMENCEAU.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 novembre 2023, **Madame Anne Elisabeth CESCOSSE**, en son vivant service à la personne, demeurant à CASTEL-SARRAZIN (40330) 193 impasse de Sessuet. Née à ORTHEZ (64300), le 2 août 1964. Divorcée de Monsieur Jean-Philippe GOUSSEBAIRE, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de DAX (40100) le 18 septembre 2002. Décédée à CASTEL-SARRAZIN (40330) (FRANCE), le 30 novembre 2023. A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane COSTE Notaire associé à BORDEAUX (Gironde), 1, Cours Georges Clémenceau, le 8 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me COSTE, notaire à BORDEAUX, 1, Cours Georges Clémenceau, référence CRPCEN : 33014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit le 14 février 2024.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00924



Christophe DUPLANTIER
Sophie LOUSTALOT
Alexandre MONTES
Notaires Associés
1 place Hector Serres
40100 Dax

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2016, Madame Marie Marguerite **LARREBAIGT**, en son vivant retraitée, demeurant à Pouillon (40350), EHPAD La Chaumière Fleurie, née à Pouillon (40350),

le 15 juillet 1929, Célibataire, décédée à Dax (40100), le 9 décembre 2023. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax (40100), le 10 janvier 2024, aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre MONTES, le 16 février 2024, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre MONTES, CRPCEN : 40021, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24AL00939

RECTIFICATIFS

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

LICHAU-LIOT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 500 Route de Bayonne
40300 Peyrehorade

Concernant l'annonce parue le 23 décembre 2023 il faut lire

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Objet social : l'exercice de la profession d'ostéopathe

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

L24AL00966

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

EXTENSION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 février 2024)

SAS RENOLYA, 8 Rue Larrebouille, 40500 Saint-Sever, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 832 256 606. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. **HIPPOLYTE Josse**, 211 impasse Paropy, 40280 Saint Pierre-du-Mont. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de Renolya (sas) à Monsieur HIPPOLYTE Josse, date de cessation des paiements le 01 Mai 2019 et confirmant la désignation du liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_761

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 février 2024)

SAS BAKANA MEDIA, 32 Rue Léon Gambetta, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 792 772 394. Activités photographiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_752

CASSAGNE Guillaume, 215 rue Roger Lamothe, 40190 Villeneuve-de-Marsan, RM 830 267 472. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_762

SAS RBS, 2660B Route de Pau, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 843 407 503. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_763

SARL BISCA-SUN, 52 Avenue de la République, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 920 365 640. Entretien corporel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2024, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_764

SAS FRESAN, 26 Avenue Gambetta, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 848 068 789. Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2024, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_765

SARL LAND CONSTRUCTIONS, 282 Avenue du Maréchal Foch, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 491 385 043. Activités des économistes de la construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_766

SARL COVAIN ENTREPRISE DU BATIMENT, 12 Avenue des Fougères, Appt 6, 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 910 498 831. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_767

ABONNEZ-VOUS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 16 février 2024)

SARL LE PETIT MARCHÉ, 28 Rue Gambetta, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 902 379 684. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce. 2024_4002_768

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 février 2024)

LABARBE Bruno, 148 place de Ceres Appt 39, 40090 Saint-Pardon, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 434 088 936. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. 2024_4002_772

CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 16 février 2024)

SARL SYLVINOV, Route de Beroute, Zone Industrielle Rond Point Galleban, 40210 Labouheyre, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 331 241 760. Fabrication de machines agricoles et forestières. Jugement convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire sans constatation d'un état de cessation des paiements et désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. 2024_4002_771

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 16 février 2024)

SAS BEAUTY SP STEPHANIE, Avenue de Laouadie, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 912 518 818. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_4002_769

SAS LA MALLE DE DINE, ZA Escalles, 40500 Saint-Sever, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 911 717 775. Commerce de détail de biens d'occasion en magasin. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_4002_770

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 14 février 2024)

SARL EVOLUTION, 215 Rue des Arts et Métiers, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 488 925 934. Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce. 2024_4001_909

SAS LES METS D'ALICE, 20 Place de Castille, 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 887 914 232. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce. 2024_4001_911

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 14 février 2024)

SAS P.P.I.C.P., 475 Avenue Jean Jaurès, 40380 Montfort-en-Chalosse, RCS Greffe de Dax 829 329 317. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce. 2024_4001_906

SARL CHALOSSE LOISIRS ET MOTOCULTURE, Zone d'Activité de Preuilhon 40180 Hinx, RCS Greffe de Dax 509 289 179. Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus). Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Ekip' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce. 2024_4001_912

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 14 février 2024)

SARLU SOLU HABITAT, Parc d'Activité Atlantisud-Domolandes 50 Allée de Cérés, 40230 Saint-Geours-de-Mareme, RCS Greffe de Dax 813 510 187. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. 2024_4001_910

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 14 février 2024)

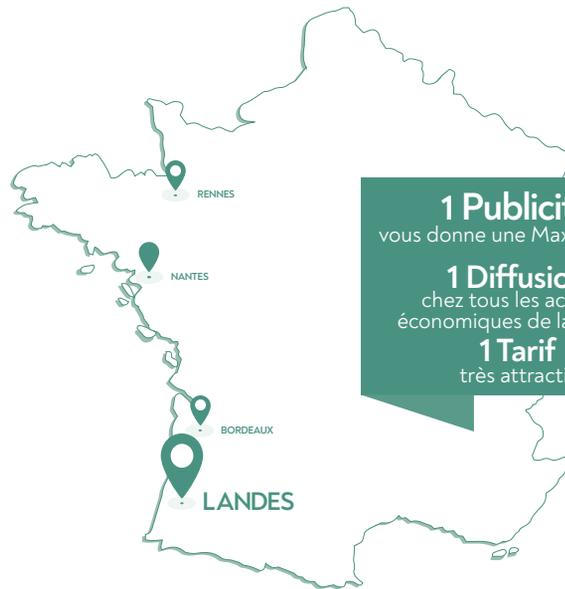
SAS SASU CAZENAVE, 161 Route de Braquet, 40330 Marpaps, RCS Greffe de Dax 841 514 797. Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. 2024_4001_905

SAS ART MACONNERIE, 524 Route de Saubrigues, 40230 Orx, RCS Greffe de Dax 918 991 928. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne. 2024_4001_907

SARL GONZALEZ, 31 Rue des Muletiers, 40260 Castets, RCS Greffe de Dax 880 862 651. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. 2024_4001_908

LES ANNONCES Landaises

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant.

LES ANNONCES **Landaises** se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

**A VENDRE
LICENCE IV
A MIMIZAN (40200)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **22-03-2024 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 21189

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
leana.lescure@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE BAR RESTAURANT
A MONT-DE-MARSAN (40000)
11 rue du Maréchal Bosquet**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **04-04-2024 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43719

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
leana.lescure@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
227 avenue Alfred Nobel
64000 PAU
www.fhbx.eu

e-mails :
segolene.richer@fhbx.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc
Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher
Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort
Alicia Alves Eric Samson | Théophile Fornaciari

ASSOCIATION ADOVIC PROXIM' SERVICES
Aide à la personne – Prestataire de jour

Redressement judiciaire du 27 juin 2023
• Activité : Fourniture de prestations d'aides à domicile aux personnes âgées (prestataire de jour) au sein de l'agglomération de Pau (64), structure habilitée à l'aide sociale et tarifiée par le Département des Pyrénées Atlantiques pour son intervention auprès de ses bénéficiaires,
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 1.687.237 €
• Nombre de bénéficiaires au 31/12/2023 : 305
• Adresse : 30 rue Michel Hounau 64000 PAU
• Effectif total au 31/01/2024 : 72 salariés représentant 56,54 ETP

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au vendredi 5 avril 2024 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

LES ANNONCES
Landaises

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €

Siège social :
108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication : Guillaume **LALAU**

Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**

Assistante de direction : Catherine **DEPETRIS**

Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE**
07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DU COURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**
& Raphaëlle **MOURET**

Responsable Organisation et Systèmes d'Information :
Ophélie **BROUETIER**

Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**
Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCC**
06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU**
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**
05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 | 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



POUR ÉCOURTER LES DÉLAIS,
PENSEZ À NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE !

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
Directeur de
la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 795,22	5,7%	3,3%	17,5%	7 795,22	7 318,69	France
SBF 120	5 893,96	5,4%	2,8%	15,8%	5 893,96	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 760,28	7,0%	5,3%	21,8%	4 765,65	4 403,08	Europe
S&P 500	4 974,71	2,8%	4,3%	25,9%	5 029,73	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 440,55	0,7%	3,7%	51,0%	17 962,40	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 719,21	3,4%	-0,2%	4,6%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 068,43	3,1%	1,9%	18,7%	17 117,44	16 431,69	Allemagne
SMI	11 456,96	2,7%	2,9%	3,4%	11 456,96	11 091,58	Suisse
NIKKEI	38 363,61	6,7%	14,6%	37,3%	38 487,24	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 922,73	3,2%	-1,8%	-5,3%	2 974,94	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	13,30	-0,7%	1,5%	47,8%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,26	-7,7%	-13,0%	-17,4%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,76	14,5%	4,9%	166,9%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	53,00	-18,5%	-17,8%	1,6%	65,00	53,00	2,8%
DOCK.PETR.AMBES AM	486,00	-0,4%	3,0%	7,5%	496,00	470,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	86,00	2,4%	-5,5%	0,0%	91,00	84,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-52,2%	-79,2%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,74	119,3%	144,0%	-53,9%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,45	-1,4%	-5,2%	-12,2%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	2,33	-26,7%	-23,9%	-56,0%	3,68	2,32	-
GPE PAROT (AUTO)	8,25	1,2%	0,0%	291,0%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	8,04	-31,5%	-36,2%	-67,4%	12,70	8,04	-
HUNYVERS	13,35	-6,3%	-4,6%	14,1%	14,25	13,35	-
I.CERAM	3,30	8,6%	13,8%	-71,3%	5,35	2,54	-
I2S	6,55	12,0%	12,9%	4,0%	6,80	5,10	2,1%
IMMERSION	1,85	-8,4%	-4,6%	-61,0%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,07	7,1%	5,5%	-59,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,43	-19,0%	-10,7%	25,3%	3,38	2,38	-
LECTRA	32,75	8,6%	4,8%	-3,8%	34,75	29,15	1,1%
LEGRAND	89,08	-0,8%	-5,3%	12,9%	94,10	89,08	2,3%
MON COURTIER ENERGIE	8,00	-0,1%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	8,7%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,30	-2,6%	-12,4%	-17,8%	12,90	10,75	3,1%
POUJOLAT	14,00	-7,9%	-15,2%	-38,1%	16,50	12,80	2,3%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,95	-3,4%	12,2%	4,5%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,00	-13,0%	-20,0%	12,7%	5,12	3,92	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Arte Flamenco

Tralala Landes

sur scène

FLORA MONTEIRO

Enseignante de flamenco depuis 20 ans, Flora Monteiro a fondé Tralala Land à Toulouse avant d'ajouter deux lettres au nom de sa compagnie en s'installant sur la côte landaise... Fin mars aux Instants flamenco de Mimizan, elle sera comme un fil rouge de cette nouvelle semaine flamenca.

Par Julie DUCOURAU

Après Soustons cet hiver, Mimizan va vibrer ce printemps au rythme andalou, le festival départemental Arte Flamenco essayant désormais hors de Mont-de-Marsan. Et pour cette première sur la côte nord, entre conférence aux origines du flamenco et exposition sur le génial guitariste Rafael Riqueni par l'auteur et photographe en noir et blanc Olivier Deck, la création française sera à l'honneur avec la chorégraphe Stéphanie Fuster et sa compagnie Rediviva pour le spectacle *Gradiva, celle qui marche*, le 29 mars, ou son *Parler flamenco*, le lendemain.

UNE ENTREPRISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Tralala Landes sera aussi là comme un fil rouge de cette semaine à l'espagnole, à commencer par

l'ouverture de rideau le 26 mars avec une vingtaine de ses élèves pour *Entrez dans la danse* sur la scène du théâtre le Parnasse, suivi du film *Latcho Drom* de Tony Gatlif. Toujours en partenariat avec Arte Flamenco et la mairie, l'association de Mimizan proposera aussi des stages découverte et un bal sévillan le 31 mars en clôture, ainsi que des animations à la bodega pour des soirées « à boire, à manger, à regarder et à danser », selon Flora Monteiro. Initiée petite par son père à l'écoute des guitares andalouses et du monde, la danseuse et comédienne a vraiment découvert le flamenco vers 19 ans à Toulouse, en suivant une amie au cours de la Joselito qui vécut son âge d'or avant-guerre, et devint son mentor. En 2007, Flora Monteiro finit par créer sa compagnie dans la Ville rose avant de s'installer en famille à Mimizan 10 ans plus tard où elle ouvre son école de danse : Tralala Land devient alors Tralala Landes. Aujourd'hui, elle enseigne à une cinquantaine d'élèves et œuvre à faire connaître le flamenco dans les écoles et auprès de publics en difficulté, pour des actions pédagogiques artistiques. Et pour parfaire cette aventure, elle vient de créer, à l'automne dernier, Dámelo, son entreprise d'enseignement artistique (flamenco, théâtre, expression corporelle et éloquence) pour tous les publics, y compris les entreprises désireuses d'« offrir à leurs salariés des expériences originales sur mesure pour une meilleure efficacité des équipes. » ■



© Tralala Landes



© Tralala Landes